

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 27 juin 2023
Convocation du 20 juin 2023

N° 2023_06_001

Objet : Economie - Convention de partenariat avec la coopérative d'activité et d'entrepreneurs POLLEN SCOP

Le 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS salle de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON

Absents excusés : Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Yves RIEU, Guy MASSOT, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

Pouvoirs : Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 34

Vote contre : pour : 34 abstention :

Claude BENAHMED, Vice-Président en charge du développement économique et du tourisme définit le terme de coopérative d'activité et d'entrepreneurs (CAE).

Une CAE telle que définie par la loi sur l'économie sociale et solidaire de juillet 2014 est une structure d'entreprise coopérative permettant la création et le développement d'activités économiques par des entrepreneurs indépendants.

Ces structures proposent une alternative à la création d'entreprise classique à toute personne souhaitant se mettre à son compte pour vivre de son savoir-faire, tout en bénéficiant de droits sociaux, en étant accompagnée et en mutualisant des ressources.

Le Vice-Président présente la CAE Pollen Scop et l'objet de la convention.

Pollen Scop est une Coopérative d'Activité et d'Entrepreneurs, située en Ardèche qui permet de créer et développer son entreprise en tant qu'entrepreneur-salarié avec un accompagnement et un cadre collectif porteur de sens et de valeurs.

Créée en 2001 elle est l'une des toutes premières CAE de France. En tant que pionnière, elle est devenue une référence régionale en Auvergne Rhône Alpes et nationale. Pollen Scop propose à l'entrepreneur(e) de conserver son indépendance dans ses choix professionnels, de se libérer de la gestion administrative pour se consacrer à son métier, percevoir un salaire généré par son activité et bénéficier des mêmes droits sociaux qu'un(e) salarié(e) classique (maladie, accident, retraite... chômage en cas de non-viabilité de l'activité). De plus, l'entrepreneur(e) est accompagné(e) dans le développement de son activité et surtout s'inscrit dans un collectif et un réseau de coopération professionnelle, avec à terme un engagement en tant qu'associé(e) et co-décisionnaire de la coopérative.

L'objet de cette convention de partenariat est de contribuer à la notoriété de Pollen et du statut entrepreneur(e)-salarié(e) par la publication et la mise en ligne d'articles et d'informations rédigés et proposés par Pollen. Toutes publications sur les outils de communication de la communauté de

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le 28/06/2023

ID : 007-200039808-20230627-2023_06_001-DE

SLO

communes en lien avec Pollen feront l'objet d'une validation par le service communication de la communauté de communes.

POLLEN s'engage à participer à la dynamique d'animation économique du territoire mise en œuvre par la CCGA, et à favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire intercommunal.

Dans ce cadre, POLLEN peut par exemple, sur demande de la communauté de communes, organiser dans des locaux gracieusement mis à disposition par cette dernière, des informations collectives à destination du public, et le cas échéant, des entretiens d'accueil, d'information, de suivi de porteurs de projet ou d'entrepreneurs-salariés...

Enfin, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et POLLEN s'engagent à réserver le meilleur accueil aux porteurs de projet et entrepreneurs qui leur sont réciproquement orientés, et à assurer un retour d'information à leur partenaire sur les suites réservées aux sollicitations qui leur seront faites.

POLLEN s'engage à mettre en avant le soutien de la communauté de communes auprès de tous les porteurs de projet et entrepreneurs issus du territoire intercommunal.

Le vice-Président invite l'assemblée à se prononcer sur les modalités de mise en place de ce partenariat entre POLLEN SCOP et la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'objet et le contenu de la convention de partenariat annexée à cette délibération,

Autorise le Président à signer tout acte administratif se rapportant à la présente délibération,

Le Président,

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude AGERON